

**MISSION DES RÉFÉRENT.E.S EMPLOI, FORMATION  
BILAN ANNUEL 2022**

<b>NOM DE LA STRUCTURE PARTENAIRE</b>	Union Départementale des Centres Socioculturels du Haut-Rhin
<b>NOM/PRÉNOM DU PRÉSIDENT</b>	Gérard CABANES
<b>NOM/PRÉNOM DU RÉFÉRENT.E EN REGION</b>	Paul André SIMON, du 01.01.2022 au 15.04.2022 Jean-Luc HILGERT LUBAT, du 16.04.2022 au 25.09.2022, par intérim, Manon JAWOREK, du 26.09.2022 au 31.12.2022
<b>RÉGION/TERRITOIRE CONCERNÉ(E)</b>	ALSACE (Bas-Rhin + Haut-Rhin)

**AXE 1 : INITIER UNE DÉMARCHE D'OBSERVATION EMPLOI-FORMATION AFIN D'ALIMENTER LA CPNEF SUR LES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DES STRUCTURES DE LA BRANCHE DANS SON TERRITOIRE**

**RÉALISATIONS DU RR**

*(actions initiées et mises en œuvre, date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? bénéficiaires visés, éventuels partenaires techniques et financiers...)*

Le RR a réalisé une démarche d'observation pour étudier les difficultés et besoins des structures et éventuellement monter des actions communes à différents Centres.

Les ACT réalisées sont les suivantes : Management de l'équipe ; Le traitement de la paie ; Management ; L'entretien professionnel ; Formation Salariés des CSC.

L'une des principales observations est la difficulté à recruter et former dans les structures petite enfance. Le RR a programmé en janvier 2023 la rencontre d'un Organisme de Formation (Sahnéo) qui a créé une formation CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance) en alternance. Une réunion de présentation de la formation sera proposée aux structures Alisfa courant 2023.

**BILAN/SYNTHÈSE DE L'AXE ET PERSPECTIVES**

A l'instar des précédentes années, le RR a centralisé les besoins de formations des structures membres de la branche et diffusé auprès d'elles les ACT à venir afin d'ouvrir les formations à d'autres et faire émerger une dynamique collective de formation.

Le RR faisant parti de l'UD68, cette posture est facilitatrice pour diffuser les informations et recenser les besoins auprès du réseau des centres sociaux du haut-rhin. Pour l'année à suivre et au vue du changement de RR, l'objectif sera de maintenir ce fonctionnement et de mettre en œuvre une dynamique similaire avec le bas-rhin.

→ Difficultés à trouver des points d'ancrage et/ou interlocuteurs de proximité pour les structures ne relevant pas d'un réseau.

Le RR a une vision partielle de l'utilisation des fonds des dispositifs de financements. Au-delà des ACT, il n'a pas nécessairement connaissance des autres actions mises en œuvre et donc des thématiques abordées (DAF, Apprentissages, Projets Innovants, ...).

→ Volonté et nécessité de travailler sur ce sujet pour l'année à venir, par exemple en organisant des temps de coordination et d'échange avec les partenaires, permettant ainsi une meilleure connaissance des besoins sur le territoire et d'établir des axes d'interventions prioritaires.

## AXE 2 : FACILITER L'ACCES À LA FORMATION ET À LA QUALIFICATION EN RÉFÉRENCE AUX OBJECTIFS DÉFINIS DANS L'ACCORD FORMATION

### RÉALISATIONS DU RR

(actions initiées et mises en œuvre, date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? bénéficiaires visés, éventuels partenaires techniques et financiers...)

Lorsque le RR est présent aux formations, il transmet aux participants une plaquette synthétique des dispositifs de financements 2022.

Le décret du 30 août 2021, qui modifie l'article R 2324-37 du code de la santé publique et qui rend obligatoire l'analyse de pratique dans tous les établissements d'accueil du jeune enfant, fait émerger une forte demande d'Analyse de la Pratique Professionnelle en 2022. Le RR a accompagné les structures pour les orienter vers les dossiers et les informer des modalités.

Les ACT réalisées sont les suivantes : Réforme Petite Enfance (« *Maitriser les nouvelles règles pour les transformer en opportunités* ») ; Les fonctions de Responsables Petite Enfance (« *Quand la fonction de responsable rime avec l'accueil des émotions* ») ; Bionettoyage en milieu sensible.

### BILAN/SYNTHESE DE L'AXE ET PERSPECTIVES

Le besoin d'accompagnement à l'Analyse de la Pratique Professionnelle reste fort, le RR continuera donc pour l'année à venir d'informer les structures de l'existence de ce dispositif.

Le RR fait parfois face à une méconnaissance des dispositifs de financement de la part de certaines structures. Exemple : idée qu'il y a un budget annuel limité par structure pour les formations. Ces structures là se restreignent donc pour la réalisation de formations.

Le RR va renforcer ses interventions auprès de tous pour informer et diffuser les informations, notamment auprès des nouveaux postes à responsabilités.

Le RR regrette de ne pas être en possession des listings à jour des adhérents, et de les rencontrer parfois par hasard ou d'avoir les informations pas une tiers personne.

### AXE 3 : PROMOUVOIR L'EMPLOI DANS LA BRANCHE

#### RÉALISATIONS DU RR

(actions initiées et mises en œuvre, date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? bénéficiaires visés, éventuels partenaires techniques et financiers...)

Le RR a peu de prise sur cette thématique et éprouve quelques difficultés à définir ses limites d'intervention vis-à-vis des autres partenaires : elisfa, uniformation, cpnef, ...

- Organiser en 2023 des réunions de coordination entre les partenaires concernés

#### BILAN/SYNTHESE DE L'AXE ET PERSPECTIVES

Le RR a observé d'importantes difficultés à recruter sur les postes de Directions. De manière globale, les offres attirent moins de candidats et des candidats moins qualifiés ou avec moins d'expériences qu'il y a quelques années.

Les postes de service à la personne (auxiliaire de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, responsables de secteurs, ...) sont également difficiles à pourvoir.

La proximité et l'attractivité du marché du travail Suisse et Allemand renforcent ses difficultés.

Pour l'année à suivre, le RR envisage d'en faire un axe prioritaire en s'appuyant sur plusieurs réflexions en cours :

- Développer une formation pour les potentiels candidats à des postes de responsabilités afin de les informer en amont des modalités de postes
  - *Partenariat avec la RR de Bourgogne Franche Comté, qui a déjà un dispositif similaire en place ?*
- Développer une formation ou un accompagnement au recrutement : comment se démarquer et mettre en valeur le poste et la structure, réaliser une offre de poste attractive et dynamique, poser les bonnes questions en entretiens, etc.
- Promouvoir l'emploi en permettant à des personnes ne maîtrisant pas tous les usages de la langue française d'accéder à des formations et acquérir des compétences nouvelles.

## AXE 4 : FACILITER LES INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI/FORMATION

### RÉALISATIONS DU RR

(actions initiées et mises en œuvre, date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? bénéficiaires visés, éventuels partenaires techniques et financiers...)

En 2021, le RR a été sollicité par le SPL AJEF de BRUMATH pour organiser une formation sur la question des « Visites à Domicile » pour les animatrices des Relais d'Assistants Maternelles. Le souhait avait été de travailler en collaboration avec les structures partenaires du territoire.

Les partenaires relevaient de conventions collectives très diverses (Eclat, Fonction Publique, ...). De ce fait, l'idée première était la réalisation d'une ACT Interbranche, en juin et septembre 2021.

Malheureusement, plusieurs structures ont fait part d'un changement d'OPCO à la rentrée de septembre 2021 et l'ACT n'a donc pas pu être réalisée.

Le RR a réussi à trouver un arrangement avec l'OF choisi afin que ce dernier établisse une convention de formation de manière individuelle pour chaque structure, au prorata du nombre de participants.

De 5 stagiaires, puis 9, la formation a regroupé au final 15 participants issus de CCN différentes.

Face à la nécessité d'une nouvelle organisation ainsi qu'aux difficultés de calendrier et de mesures sanitaires, la formation s'est finalement déroulée le 16 et 17 janvier 2022.

Bien que les modalités aient évolué au cours des démarches, le RR est resté coordinateur de la démarche afin de répondre au besoin initial de la structure SPL AJEF de Brumath en privilégiant les partenaires de terrain et en réduisant considérablement le montant des frais de formation compte tenu du nombre de stagiaires.

Plusieurs structures ont également souhaité retravailler sur le Document Unique de Délégation suite à une première session en 2021, mais la réalisation n'a pas abouti en 2022 (manque de temps + volonté de faire appel à un formateur particulier). Les sessions ont été programmées pour mars 2023.

Le RR a diffusé auprès des structures des informations sur les actualités relatives à l'emploi (contrat aidé, nouveaux dispositifs etc.)

### BILAN/SYNTHÈSE DE L'AXE ET PERSPECTIVES

Le RR a constaté que les structures faisant appel à lui étaient parfois les mêmes. Cela peut s'expliquer entre autre du fait que les responsables n'ont pas idée des formations possibles et que leurs salariés ne remontent pas forcément leurs besoins (faute de connaissance de ce qui est possible ?). Les structures ne sont pas actrices dans le développement des formations mais dans une attitude opportuniste (lors de la diffusion d'une formation à venir par le RR par exemple). Il est nécessaire de maintenir et renforcer les liens avec les structures (mails, appels téléphonique, rencontres, ...) et de faciliter l'accès à la connaissance des dispositifs de financement.

Pour 2023, le RR envisage également de travailler sur la question suivante : pourquoi certaines structures ne font pas suffisamment appel aux dispositifs ?

## PROJET SPÉCIFIQUE RÉGIONAL/TERRITORIAL 2022

<b>OBJECTIFS VISÉS</b>	Répondre aux besoins spécifiques du territoire Alsace-Moselle
<b>RÉALISATIONS DU RR</b> <i>(actions initiées et mises en œuvre, date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? bénéficiaires visés, éventuels partenaires techniques et financiers...)</i>	<p>L'Alsace-Moselle bénéficie d'un droit local différent de celui des autres départements français. Ce droit local concerne entre autres la réglementation professionnelle.</p> <p>En partenariat avec Elisfa et un juriste du droit local, le RR a organisé une intervention sur l'articulation des dispositions conventionnelles avec le droit local en février 2022. Cette présentation s'est déroulée sur 1 journée en visio et a regroupé 18 personnes (directeurs.trices, chargé.e RH, ...) venant de structures telles que Centre Social, Crèche Parentale, Multi-Accueil, Fédérations, Société Publique Locale (Petite Enfance). Les thématiques abordées étaient les suivantes : indemnisation de l'arrêt maladie, les jours de congés enfant malade, la complémentaire santé et le préavis de départ du salarié en CDI.</p> <p>Le Haut-Rhin organise régulièrement depuis plusieurs années une formation permettant aux salariés de découvrir les réalités du Centre Social, les relations bénévoles et professionnelles.</p>
<b>BILAN/SYNTHÈSE DU PROJET ET PERSPECTIVES</b>	<p>La spécificité du territoire Alsaciens fait qu'il est nécessaire de répondre régulièrement aux besoins de Directeurs et Responsables nouvellements en poste en Alsace et qui n'étaient pas originaires de la Région ou qui prennent de nouvelles fonctions à responsabilité.</p> <p>Il semble important de rester en veille à ce sujet et de renouveler les actions citées précédemment si besoin.</p>

## **REMARQUES GÉNÉRALES DU/DE LA RÉFÉRENT.E EMPLOI, FORMATION**

Le RR Paul-André SIMON a quitté ses fonctions pour un départ en retraite en avril 2022 et a apporté son appui de manière occasionnelle les mois qui ont suivi son départ.  
Le Délégué de l'UDCSC68, Jean-Luc HILGERT LUBAT, a assuré l'intérim de mai à septembre 2022.  
Manon JAWOREK a pris ses fonctions au sein de l'UD68 et sur la mission RR le 26 septembre 2022.

En 2022, il a été observé de manière générale la nécessité d'impulser les démarches auprès des structures. Une fois ce levier actionné, les structures et leurs salariés sont fortement impliqués dans les démarches (volonté de se former, d'apprendre, de s'améliorer, de répondre aux besoins de leurs salariés, ...)

Les besoins de formations ont été variés au cours de l'année 2022 : bionettoyage, management, gestion paie, réforme petite enfance, nouveaux salariés, ...

Le RR a une vision partielle de l'utilisation des fonds des dispositifs de financements. Au-delà des ACT, il n'a pas nécessairement connaissance des autres actions mises en œuvre et donc des thématiques abordées (DAF, apprentissages, projets innovants, ...). Volonté/nécessité de travailler sur ce sujet, par exemple par des temps de coordination avec les partenaires. Cela permettra une meilleure connaissance des besoins sur le territoire et d'établir des axes d'intervention prioritaires afin de répondre à ces besoins.

La mission RR a permis d'identifier et d'accompagner des initiatives collectives post-covid pour les équipes sur des thématiques qui avaient émergé au cours de la crise sanitaire, notamment autour des questions de la gestion d'équipe et des analyses de la pratique.

Pour l'année à venir et comme abordé lors de l'entretien entre le COPIL RR et la nouvelle RR Manon JAWOREK le 27.01.2023, la thématique de l'emploi sera un axe prioritaire pour 2023.

**Fait, à Mulhouse le 30.01.2023**

**Signature du/de la Référent/e emploi, formation :**

Manon JAWOREK (avec appui de Paul-André SIMON)



**Signature du Partenaire :**

Gérard CABANES, Président de l'UD CSC 68



**Union Départementale des Centres Sociaux  
et Socioculturels du Haut-Rhin**  
30 rue des Orphelins - 68200 MULHOUSE  
Tél. 03 89 66 00 61  
udcsc68@wanadoo.fr





## 1. ANNEXES

<b>AXE 1 : INITIER UNE DÉMARCHE D'OBSERVATION EMPLOI-FORMATION AFIN D'ALIMENTER LA CPNEF SUR LES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DES STRUCTURES DE LA BRANCHE DANS SON TERRITOIRE</b>	
Annexe 1	Formation CAP AEPE – OF SAHNEO
Annexe 2	Exemples de Communications / Mailing
Annexe 3	
Annexe 4	
Annexe 5	
<b>AXE 2 : FACILITER L'ACCES À LA FORMATION ET À LA QUALIFICATION EN RÉFÉRENCE AUX OBJECTIFS DÉFINIS DANS L'ACCORD FORMATION</b>	
Annexe 6	Exemple échanges APP
Annexe 7	
Annexe 8	
Annexe 9	
Annexe 10	
<b>AXE 3 : PROMOUVOIR L'EMPLOI DANS LA BRANCHE</b>	
Annexe 11	
Annexe 12	
Annexe 13	
Annexe 14	
Annexe 15	
<b>AXE 4 : FACILITER LES INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI/FORMATION</b>	
Annexe 16	
Annexe 17	
Annexe 18	
Annexe 19	
Annexe 20	

### Projet spécifique régional/ territorial 2022 :

Axe 21 : Intervention Droit Local